

CHAMPIONNAT DES JEUNES DRÔME-ARDECHE 2018-2019

Règlement

Introduction

L'inscription des joueur(euse)s au championnat des jeunes Drôme-Ardèche implique l'acceptation du présent règlement. La contestation de ce règlement ou son non respect implique de facto l'exclusion du joueur(euse) fautif ou des joueurs(euses) du club s'il s'agit de son dirigeant. Toute difficulté non prévue par le présent règlement ou touchant à son interprétation sera tranchée sur le champ par la commission d'organisation en premier et dernier ressort (hormis tout problème relevant de la compétence exclusive de l'arbitre).

Article 1 : organisation, lieu, date et horaire

Sous l'égide des Comités Départementaux du Jeu d'Échecs (CDJE) de la Drôme et de l'Ardèche, le Club d'échecs de Valence organise le championnat départemental des jeunes de Drôme-Ardèche. La commission d'organisation est composée des Présidents des CDJE ou de leur représentant, de l'arbitre principal et du Président du club organisateur ou son représentant.

Lieu : [salle du club de Valence , 17 rue Louis Gallet 26000 VALENCE](#)

Dates et horaires : [dimanche 10 novembre 2019 et lundi 11 novembre 2019](#)

Dates	horaires	pupilles à minimes	Poussins Petits-Poussins
Dimanche 10 Nov	09:00-09:30	Pointage U12 à U16	
	10:00-12:00	ronde n°1	
	12:00-13:00	pause repas	
	13:00-15:00	ronde n°2	
	15:00-17:00	ronde n°3	
Lundi 11 Nov	09:00-09:30		Pointage U10 et U8
	10:00-11:00	ronde n°4	ronde n°1
	11:00-12:00		ronde n°2
	12:00-13:00	pause repas	pause repas
	13:00-14:00	ronde n°5	ronde n°3
	14:00-15:00		ronde n°4
	15:00-16:00	ronde n°6	ronde n°5
	16:00-17:00		ronde n°6
	17:15	Remise des prix	

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être adaptés par l'arbitre.

Article n°2 : qualification et titres de Champions

Ce tournoi est qualificatif pour le championnat Auvergne-Rhône-Alpes des jeunes.

La compétition est homologuée par la Fédération Française des Echecs (FFE).

Les titres de Champions Drôme-Ardèche sont attribués au 1er de chaque tournoi ou, dans le cas d'un tournoi regroupant plusieurs catégories, au 1er de chaque catégorie.

En cas de forfait ou de désistement, les joueurs(euses) qualifié(e)s pour le championnat Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent à prévenir l'organisateur du championnat Drôme-Ardèche pour permettre l'éventuel repêchage d'autres joueurs(euses).

Un joueur(euse) qualifié se désistant sera remplacé par le(la) joueur(euse) suivant(e) au classement.

Article 3 : inscriptions et catégories

Le championnat se déroule pour les filles et garçons dans toutes les catégories jeunes, de petit(e)s poussin(e)s à minimes. Sont admis les jeunes de moins de 16 ans au 1er janvier 2019, licenciés A (ou B pour les poussin(e)s et petit(e)s-poussin(e)s) dans un club de la Drôme et de l'Ardèche. Le droit d'inscription est fixé à 5 € pour les Pupilles-Benjamins-Minimes et 3€ pour les Poussins-Petits-poussins.

PRE-INSRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 AVEC LE CODE LICENCE.

Seront appariés pour la 1re ronde tous les joueurs(euses) présent(e)s et qui auront réglé leur droit d'inscription.

- **dimanche 10 novembre 2019** avant 09:45 pour les catégories pupilles (**U12**) à minimes (**U16**);
- **lundi 11 novembre 2019** avant 09:45 pour les poussins (**U10**) et petits poussins (**U8**).

Article 4 : règles et arbitrage

Le tournoi est arbitré par l'arbitre principal, **Pierre CARTERON** (AF Open 2).

a) Les règles régissant les parties sont celles adoptées par la FIDE lors de son 88ème congrès et appliquées par la FFE depuis le 1er janvier 2018.

b) Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu un(e) joueur(euse) ne peut qu'obtempérer. Il(elle) doit s'il (si elle) le désire, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la séance rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

c) Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments.

d) Les analyses sont interdites dans les salles réservées à la compétition. Une salle d'analyse est prévue pour permettre aux joueurs d'analyser leur partie quant elle est terminée. Il est interdit aux joueurs(euses) d'aller en salle d'analyse pendant leur partie.

e) La vente de littérature échiquéenne est interdite dans la salle de jeu. Elle peut l'être en dehors sous réserve de l'autorisation de l'organisateur.

f) Il est recommandé d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte pendant les parties.

g) Les joueurs(euses) n'ont pas le droit d'utiliser un ordinateur, une tablette ou un téléphone pendant leur partie. En aucun cas, ces appareils ne doivent être utilisés (à l'exception du corps arbitral) dans les salles de compétition. Ils doivent être éteints et rangés hors de portée.

h) D'une manière générale, les joueurs(euses) doivent avoir une attitude convenable et conforme aux prescriptions de la charte du joueur d'Échecs rédigée par la FFE.

i) Les parents et accompagnateurs ainsi que les représentants des clubs doivent se tenir hors des salles de jeu pendant les parties.

j) Les joueurs(euses), les parents et les accompagnateurs doivent respecter les lieux mis à leur disposition.

En particulier, il est interdit de se trouver en toute salle ou tout escalier ne faisant pas partie des locaux affectés à la compétition.

k) Tout abandon en cours de tournoi devra être signalé préalablement à l'arbitre principal et justifié à posteriori, sous peine de signalement au Directeur des titres et sanctions de la FFE.

l) Les joueur(euse)s qui ne respecteraient pas les prescriptions de la charte du joueur d'Échecs ou les règles du jeu, seront exclus après deux avertissements oraux et un rapport disciplinaire sera envoyé à la FFE.

Article 5 : cadences et appariements

Le nombre de tournois, de rondes et la cadence peuvent être modifiés en fonction du nombre de participants par catégorie. Le championnat est prévu en deux tournois :

1. un tournoi mixte pour les catégories pupille, benjamin et minime;
2. un tournoi mixte pour les catégories poussin et petit-poussin.

a) Cadences

Pupilles (**U12**) à minimes (**U16**) : **6 rondes, à la cadence de 60 min + 30 s par coup.**

Poussin(e)s (**U10**) et petit(e)s poussin(e)s (**U8**), nés en **2010** et après : **6 rondes de 25 min + 10 s** par coup

L'article A.4 s'applique pour les parties rapides. La partie est perdue au **2ème coup illégal**.

b) Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du Elo (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme PAPI. *Un tournoi toutes rondes peut être appliqué selon le nombre de participants.*

c) Le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz tronqué, puis au Buchholz, puis à la performance. *Dans le cas d'un tournoi toutes rondes, le départage s'effectuera au nombre de victoires puis au Sonneborn-Berger puis au système KOYA.* Conformément au règlement du Championnat de France Jeunes, il n'y a pas de match de départage. La grille américaine servira pour établir le classement final.

d) Au-delà d'un quart d'heure de retard après le début d'une ronde, le(la) joueur(euse) est considéré(e) comme forfait et la partie perdue.

e) On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 6 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le CDJE et le club à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

L'arbitre principal
Pierre CARTERON

L'organisateur
Hugues GIRAUD